

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES**

---

**SÉRIE H**

**CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790**

**5 H**  
**Prieuré de Bleurville**

Répertoire numérique détaillé  
établi par  
André PHILIPPE,  
archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

## Introduction

Une légende donne au prieuré de Bleurville des origines très lointaines. Au temps de Pépin le Bref, Bertarius ou Bertier, prêtre d'Aquitaine, et le diacre Attalenus se rendaient en pèlerinage lorsqu'ils furent massacrés « *in villa Manaore* », lieu que l'on identifie avec Menoux, dans le canton d'Amance, non loin de l'abbaye de Faverney. Leurs têtes furent jetées dans la rivière de Lantenne, où un pêcheur les retrouva. Il prévint de sa découverte les religieuses de Faverney qui vinrent pour les recueillir. Mais il leur fut impossible de les emporter. On enterra les têtes sur place et un autel fut élevé au-dessus. Par la suite, la grande affluence des pèlerins nécessita la construction d'une véritable église. À quelque temps de là, les deux martyrs apparurent en songe à une veuve, qui, sur leur ordre, fit enlever les cercueils et les fit transporter à Bleurville. Sur les tombeaux, un riche clerc, Mèrannus, éleva une basilique.

Telle est, très résumée, l'histoire merveilleuse que nous rapportent les Bollandistes. Les documents historiques ne nous permettent pas de remonter si haut. Nous savons qu'au XI<sup>e</sup> siècle, du temps que Brunon était encore évêque de Toul, le comte de Toul, Rainard, et ses parents érigèrent à Bleurville une église en l'honneur des deux saints martyrs et la firent consacrer par l'évêque<sup>1</sup>. En 1050, le même évêque devenu pape sous le nom de Léon IX, créa dans l'église un monastère de religieuses dépendant de celui de Remiremont. Il est dit, en effet, dans la bulle pontificale de 1050, que l'abbesse sera, autant que possible, choisie dans la famille du fondateur, et, à défaut, sera prise dans le monastère de Remiremont.

Le monastère eut une vie éphémère. En 1128, il était en pleine décadence et presque réduit à néant. Les voués n'avaient pas été étrangers à cette ruine. Le comte de Toul, Frédéric, gendre de Rainard, était lui-même coupable, et l'évêque de Toul, Henri de Lorraine, l'obligea à se démettre de son avouerie. Le même prélat, avec l'approbation du pape Honorius II, donna, en 1128, le fonds de l'abbaye de Bleurville, devenue simple prieuré, à l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul, qui y envoya des religieux. Le prieuré eut, par la suite, une vie assez modeste et une histoire fort calme. La commende s'y introduisit au début du XVII<sup>e</sup> siècle avec Pierre Berget. En 1627, le pape Urbain VIII supprime le titre prieural et unit Bleurville au prieuré bénédictin de Saint-Nicolas-de-Port. La bulle d'union fut fulminée en 1629.

Le fonds du prieuré comprend très peu de pièces antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle, et, parmi elles, un seul original du XII<sup>e</sup> siècle (V H 1). La pauvreté du chartrier provient en partie des ruines qu'accumulèrent à Bleurville les guerres du XVII<sup>e</sup> siècle et dont quelques documents peuvent donner un aperçu (V H 22).

---

<sup>1</sup> À Bleurville existe encore, sous l'ancienne église Saint-Maur, une crypte d'un archaïsme exceptionnel qui pourrait bien être celle construite par Rainard dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. (Voy. G. Durand, *Les églises romanes des Vosges*).

## Prieurs de Bleurville

<p>*1311.....</p> <p>Avant 1335.....</p> <p>*1335.....</p> <p>Avant 1445.....</p> <p>*1445, *1459.....</p> <p>*1500.....</p> <p>*1515, *1531.....</p> <p>Avant 1564.....</p> <p>1564.....</p>	<p>Jehan de Grandelans.</p> <p>Jehan d'Espinalz.</p> <p>Renauld de Ludes.</p> <p>Jehan Goulard.</p> <p>Henry Dandilier, Dandelley ou d'Andelly.</p> <p>Frère Nicole.</p> <p>Thiérion Monget, <i>alias</i> des Hazars.</p> <p>Jacques Antoine.</p> <p>Fortunat Antoine.</p> <p>Urbain du Haultoy.</p>	<p>1565.....</p> <p>1565, *1572.....</p> <p>*1600; *1613.....</p> <p>*1615 - *1626.....</p> <p>*1626.....</p> <p>1627 - +1637.....</p> <p>1627 - 1629.....</p>	<p>Maximilien de Gasse ou de Rouvroy.</p> <p>Mammès Quanquerey.</p> <p>Pierre Berget, pr. comm.</p> <p>Henri de Lorraine. abbé de Saint-Mihiel et de Sainte-Croix de Bouzonville.</p> <p>Hubert Rollet.</p> <p>Charles Chrestien de Gournay, évêque de Site.</p> <p>Union du prieuré à celui de Saint-Nicolas-de-Port.</p>
---	---	---	--

## Sommaire du fonds V H

<b>V H 1 - 2</b>	Titres constitutifs	(1050- XVIII <sup>e</sup> s.)
<b>V H 3</b>	Personnel	(1564-1771)
<b>V H 4</b>	Congrégation des Saints-Vanne et Hidulphe	(1614-1631)
<b>V H 5</b>	Revenus et biens	(1327- XVIII <sup>e</sup> s.)
<b>V H 6 - 8</b>	Union au monastère de Saint-Nicolas-de-Port	(1627-1786)
<b>V H 9</b>	Relations avec l'abbaye de Bonfays	(1394-1773)
<b>V H 10</b>	Domaine temporel	(1445-1702)
<b>V H 11</b>	Donations, acquêts et échanges	(1321-1746)
<b>V H 12 - 14</b>	Acensements et transactions	(1335-1773)
<b>V H 15 - 20</b>	Biens du prieuré à Dombasle	(1520-1758)
<b>V H 21</b>	Bâtiments du prieuré	(1607-1784)
<b>V H 22</b>	Le prieuré pendant les guerres	(1636-1637)
<b>V H 23</b>	Église du prieuré	(1618-1766)
<b>V H 24 - 26</b>	Cure, présentations et collations	(1459-1759)
<b>V H 27</b>	Moulins	(1524-1715)
<b>V H 28 - 31</b>	Bois	(1528-1773)
<b>V H 32</b>	Comptes du prieuré	(1615)
<b>V H 33</b>	Franchises du prieuré	(1633-1762)
<b>V H 34</b>	Procès	(XVIII <sup>e</sup> s.)
<b>V H 35</b>	Bénédictines de Saint-Nicolas	(1604-1662)

## PRIEURÉ DE BLEURVILLE<sup>2</sup> (ordre de Saint-Benoît)

---

### V H 1

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 8 pièce papier.

**Titres constitutifs.** — Bulle de Léon IX pour l'abbaye des saints Bertaire et Atalène, de Bleurville (*Blederic villa, posita in comitatu Santensi*). Le pape rappelle que cette abbaye a été fondée par le comte Rainard, il confirme et prend sous sa protection les biens dont elle a été dotée, c'est-à-dire : Bleurville, *Romaldi villa* (Removille), *Salsuris* (Saulxures-le-Bulgnéville), *Domnus Basolus* (Dombasle-devant-Darney), *Pantevillare*, *Ligisdi curtis*, *Unzonis curtis* ; l'avouerie en *Laion Masnil* est donnée aux seigneurs de Fontenoy. L'abbesse sera choisie autant que possible dans la famille du fondateur, et à défaut sera prise dans le monastère de Remiremont ; enfin, si même dans le monastère de Remiremont ; enfin, si même dans cette maison, il n'était pas possible de trouver quelqu'un capable de diriger l'abbaye, l'évêque de Toul aura toute latitude pour y pourvoir (1050)<sup>3</sup>. Trois copies papier du XVII<sup>ème</sup> siècle. — Charte d'Udon, évêque de Toul, restituant à Frédéric, gendre du comte de Toul Rainard, la vouerie de l'abbaye de Bleurville et plaçant l'abbaye et ses biens sous l'autorité de l'église de Toul<sup>4</sup> (Toul, 1052, 17 des calendes d'octobre). Copie papier du XVII<sup>ème</sup> siècle. — Charte de l'évêque de Toul, Henri de Lorraine, en faveur de l'abbaye de Bleurville (*cenobium apud Blidericivillam a predecessoribus Fredirici venerabilis Tullensis comitis in honore beatorum martyrum Bertarii et Athaleni constructum...*). Le monastère était déjà à cette époque presque «réduit à néant, par la négligence des religieux et la rapacité de ses oppresseurs». Or, ces coupables étaient les prédécesseurs du comte Frédéric et le comte lui-même, qui, sur les remontrances de l'évêque et après l'aveu de ces actes répréhensibles, vint à résipiscence et se démit sur l'autel de Saint-Mansuy de l'avouerie de Bleurville qu'il tenait héréditairement par la volonté de l'évêque de Toul ; cet abandon eut lieu devant le clergé et le peuple assemblés ; sa femme Hawide et son frère Henri étaient présents. Suit l'énumération des biens de l'abbaye, les mêmes qui sont cités dans la bulle de Léon IX. L'évêque ajoute que, le jour de Pâques, il a donné à l'abbaye de Saint-Mansuy, le fonds de l'église de Bleurville qui appartenait à la mère église de son siège épiscopal, avec l'approbation du pape Honorius II. «*Acta sunt hec Tullin in generali synodo anno ab Incarnatione Domini millesimo c<sup>o</sup>. xx<sup>o</sup> viii<sup>o</sup>. Indictione, vi. Epacta. xvii. Concurrente vii. Luna. xx. x kalendas julii, ordinationis vero nostre anno. iiii<sup>o</sup>. Imperante Lotario. Duce Sigismundo. Comite Frederico. Regnante per secula domino Jesu Christo amen*». La pièce était autrefois scellée sur repli du sceau de l'évêque, pendant sur cordelettes ou lacs de soie (22 juin 1128). Original parchemin et quatre copies du XVII<sup>ème</sup> siècle.

1050-1128

### V H 2

(Liasse). — 3 pièces papier.

Inventaire des titres du prieuré de Bleurville (l'un d'eux est l'inventaire des pièces déposées aux archives du département des Vosges).

XVII<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècle

### V H 3

(Liasse). — 4 pièces parchemin ; 14 pièces papier.

**Personnel**, prises de possession du prieuré, etc. — Provision du prieuré de Bleurville en faveur de Urbain du Hautoy, religieux de Saint-Mansuy, par Nicolas Ususmaris, abbé commendataire de cette abbaye (23 juillet 1564). — Prise de possession du prieuré par le même (24 juillet 1564). — Résignation du prieuré entre les mains de l'abbé Nicolas Ususmaris par Maximilien de Gasse, *alias* de Rouvray. Il s'agit également d'une permutation avec le prieuré de Marey, pour Mammès Quenquerey, prêtre du diocèse de Langres (5 février 1564, v. st.). — Requête adressée au duc de Lorraine par Fortunat Anthoine, clerc, natif de Valence, canoniquement pourvu du prieuré de Bleurville par le pape, à la suite de la résignation de son oncle Jacques Anthoine, docteur ès droits, contre l'usurpation dudit prieuré par «ung nommé messire Urbain du Haultoy». L'affaire est renvoyée devant le prévôt de Darney avec ordre

---

<sup>2</sup> Canton de Monthureux-sur-Saône, arrondissement de Mirecourt. Au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le comte Rainard fonda à Bleurville une abbaye de bénédictines, qui fut cédée dans la suite à l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul. Devenue simple prieuré de bénédictins, celui-ci fut uni au XVII<sup>e</sup> siècle au prieuré bénédictin de Saint-Nicolas-du-Port.

<sup>3</sup> Publ. : Dom Calmet, *Hist. de Lorraine* 1728, t. I, preuves, col. 427.

<sup>4</sup> Publ. : Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, 1728, t. I, preuves, col. 444.

d'informer et de rendre justice au demandeur (2 août 1564). — Provision et prise de possession du prieuré par Hubert Rollet, prêtre de la congrégation de Saint-Vanne. L'acte émane de Paul Cachet, prieur claustral de Saint-Mansuy et administrateur de l'abbaye pour Nicolas François de Lorraine, évêque de Toul et abbé commendataire de Saint-Mansuy (24 novembre 1626). — Prise de possession par Hubert Rollet (1<sup>er</sup> décembre 1626). — Requête à Son Altesse par Charles Chrestien de Gournay, évêque de Sitie, pour lui permettre de prendre possession du prieuré de Bleurville, en vertu des provisions apostoliques ; la signature en Cour de Rome est jointe (15 juillet 1627). — Procuracion donnée par le monastère de Saint-Nicolas-du-Port, au prieur de ce monastère D. Alexandre Moy, pour prendre possession du prieuré de Bleurville récemment réuni (1629) à la maison de Saint-Nicolas (21 septembre 1634). — Prise de possession par D. Alexandre Moy (26 septembre 1634). — Requête du prieur et des religieux de Saint-Nicolas adressée à l'évêque de Toul, Claude Drouas, où ils s'élèvent contre les bulles obtenues du pape par le sieur Pagel, chanoine de Toul, sous le prétexte que les bâtiments de Bleurville sont en ruines et que la maison de Saint-Nicolas est sans ressources pour les réparer. Les bulles ajoutant que l'évêque de Toul lui-même a certifié ce mauvais état du prieuré, les religieux de Saint-Nicolas lui demandent de vouloir bien attester qu'il n'a pas certifié une chose qui est fausse. L'évêque se rend à leur prière (23 janvier 1771).

1564-1771

**V H 4**

(Liasse). — 1 cahier papier de 6 feuillets.

Extrait d'un registre intitulé : *Acta omnium capitulorum generalium ab initio reformationis monasterii Sancti Vitoni Virdunensis usque ad presens tempus*. Listes, par année, des présidents, des visiteurs et des prieurs de monastères. A la suite figure un état général de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe en 1631 : elle comprenait 24 monastères : Saint-Vanne, Saint-Hidulphe, Saint-Mihiel, Longeville, Saint-Avold, Saint-Mansuy, Beaulieu, Saint-Vincent de Besançon, Saint-Airy [de Verdun], Saint-Epvre, Bouzonville, Faverney, Saint-Nicolas, Senones, Saint-Arnould de Metz, Moiremont, Saint-Mont, Sainte-Croix de Nancy, Breuil, Saint-Pierre de Châlons, Lay, Deuilly (prieuré dépendant de Saint-Epvre), Sainte-Marie de Mont-Rolland-lès-Dôle, Saint-Clément de Metz.

1614-1631

**V H 5**

(Liasse). — 2 registres parchemin de 20 et 10 feuillets ; 1 papier parchemin ; 11 pièces papier.

**Revenus et biens.** — Remembrement de tous les revenus et biens du prieuré, fait en 1327. En tête du registre a été transcrit un accord passé entre le prieur de Bleurville et les habitants du même lieu, au sujet de l'établissement du remembrement des héritages. Le prieur a nommé trois prudhommes, les habitants ont de leur côté nommé un maire et deux autres personnes. Ces six «proudommes» ont juré de donner par écrit, à Gérard de la Mothe, bailli [de Bassigny], la liste des «quartiers, meix et aultres héritaiges consaubles»... «ou il sient, qui les tient, combien chascuns quartiers tient de terre et combien chascuns quartiers doit». La rente devra être apportée «en la mesure qui a esté ordenée que on appel vassel et demei vessel, jusques à ce que la mesure soit plainne». Suivent les modalités de paiement et les mesures contre ceux qui ne s'acquitteront pas en temps voulu. Passé le 16 décembre 1327, en présence de Milot de la «Mouthe», prévôt de la Marche, Demenge, curé de Nonville, Jehan Bellute, Girart Coillei de la Marche, prêtre, Willaumes du Rui, Jannin le sergent de la Marche et plusieurs autres.

Le même jour, fut réglée la question du four banal et de la cuisson du pain. Les habitants avaient mis au four banal du prieur, contre sa volonté, un fournier (*fornerai*). Ils le retireront et le prieur fera cuire leur pain par son fournier ; mais les habitants gardent le droit d'avoir un garçon pour porter et rapporter leur pain.

Les habitants avaient également l'habitude de mettre «ou moustier» du prieuré des «huges», «toutes fois qu'il leur ait plaiu pour le péril de feu ou de guerre ou de larrons». Le prieur leur en continue l'autorisation mais sous certaines conditions.

Suit le remembrement établi d'après les conventions ci-dessus, où sont minutieusement décrits et confrontés les héritages avec leurs tenanciers. On y relève 80 meix, 597 journaux et demi de terres, et quelques autres dont la contenance n'est pas mentionnée ; 71 fauchées et demie de prés et d'autres sans contenance indiquée ; 75 maisons.

Divers pieds-terriers et registres de cens du prieuré de Bleurville (XVII<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècles). — Déclaration des rentes, cens et revenus du prieur à cause de leurs maisons, en poules, œufs et

**Union au monastère de Saint-Nicolas-de-Port.****V H 6**

(Liasse). — 5 pièces parchemin, 21 pièces papier ; 1 bulle de plomb.

— Bulle du pape Urbain VIII. Après l'exposé de la modicité de leurs revenus et vu l'impossibilité de subvenir aux charges qui leur incombent, les religieux de Saint-Nicolas ont demandé au pape d'unir à leur église le prieuré de Bleurville. Le souverain Pontife accède à leur demande pour les motifs suivants :

1° La superbe église de Saint-Nicolas, très supérieure en beauté à toutes les églises ultramontaines, a un pressant besoin de réparations, «*ob eximiam illius ecclesiae structuram cujus opus inter praestantiores ultramontanorum templorum fabricas excellit, et que ob delicatam architecture elegantiam qua composita est multis ut plurimum reparationibus obnoxia existit*» ;

2° Concours considérable de pèlerins ;

3° Nécessité de doter le monastère d'un nombre suffisant de religieux pour l'instruction et l'édification des fidèles qui viennent en pèlerinage ;

4° Cette nécessité est encore augmentée par les pestes et les guerres qui désolent le pays ;

5° Le prieuré de Bleurville n'ayant ni communauté, ni charge d'âmes, et étant à la disposition du pape par suite de la cession que leur en a faite l'évêque de Sitie, le souverain pontife l'unit au monastère de Saint-Nicolas, et charge de l'exécution de cette union l'official du diocèse de Verdun après que celui-ci aura procédé à une enquête de commodo et incommodo (Rome, Sainte-Marie-Majeure, 14 décembre 1627). — Original avec bulle de plomb. — Deux copies de la bulle précédente (XVIII<sup>ème</sup> siècle). — Consentement de Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul, abbé de Saint-Mansuy, et collateur du prieuré (29 novembre 1627). — Consentement de la communauté des religieux de Saint-Mansuy (10 décembre 1627). — Procuration du sieur Pierre Berget, chanoine de la primatiale de Nancy, pour consentement à l'extinction d'une pension de 600 francs sur le prieuré de Bleurville et en faciliter l'union (5 août 1628). — Commission du sieur Jacques Bournon, chancelier, chanoine et official de Verdun, pour citer les opposants à la fulmination des bulles d'union de Bleurville à Saint-Nicolas (4 novembre 1628). — Fulmination de la bulle d'union (22 août 1629) ; original et deux copies. — Lettres patentes de Louis XIII, roi de France, confirmant l'union (Saint-Germain-en-Laye, 12 janvier 1634). — Requête présentée par les religieux de Saint-Nicolas au lieutenant général du bailliage de Bassigny pour la prise de possession du prieuré de Bleurville (25 septembre 1634). — Prise de possession du prieuré (26 septembre 1634). — Traité passé entre Charles Chrétien de Gournay, évêque de Sitie, de Toul, abbé de Clairlieu, réservataire du prieuré de Bleurville, et le P. Alexandre Moy, prieur de Saint-Nicolas-du-Port, au sujet de la cession faite par l'évêque de Sitie du prieuré de Bleurville ; les prieurs et religieux de Saint-Epvre et saint-Mansuy, de Saint-Mihiel et de Bleurville se sont constitués cautions solidaires d'une somme de 4.000 francs barrois payables tous les ans audit Charles Chrétien de Gournay (4 mars 1635).

1627-1668

**V H 7**

(Liasse). — 8 pièces et cahiers parchemin ; 83 pièces et cahiers papier.

Procès entre les religieux de Saint-Nicolas et le sieur Pagel, au sujet de l'union du prieuré. — Dominique Remy Pagel, chanoine de Toul, avait demandé au pape, par dévolut, le prieuré de Bleurville et il attaquait l'union comme irrégulière ; il avait obtenu de Rome des provisions sur simple signature, il avait eu un visa de l'évêque de Toul et une sentence du bailliage de La Marche qui l'autorisait à prendre possession du prieuré et à en saisir les revenus. Les religieux de Saint-Nicolas firent opposition et un procès s'engagea dès 1770 et se termina en faveur des dits religieux par un arrêt du 3 octobre 1773, déboutant le sieur Pagel de ses prétentions et le condamnant aux dépens. — Parmi les pièces constituant ce volumineux dossier, il y a lieu de signaler quelques mémoires sur le prieuré qui donnent en raccourci l'histoire de cet établissement et de ses vicissitudes, ainsi que des notes historiques sur le prieuré de Saint-Nicolas-de-Port.

1770-1773

**V H 8**

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 45 pièces et cahiers papier.

Procès entre les religieux de Saint-Nicolas et les sieurs Louis Pagel, de l'Etanche, prêtre-curé de Vannes, et Dominique Remy Pagel, chanoine et archidiacre de l'église de Toul, frères, au sujet de l'union du prieuré de Bleurville, et aux fins de voir payer à Louis Pagel, les arrérages d'une rente annuelle et viagère de 800 livres sur le dit prieuré. La seconde tentative ne fut pas plus heureuse pour les sieurs Pagel que la première.

1782-1786

**V H 9**

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 9 pièces papier.

**Relations avec l'abbaye de Bonfays.** — Déclaration par l'abbé de Bonfays, Demenge de Villers «devant Mirecourt», d'une redevance «d'ancienneté» de son abbaye envers le prieuré Saint-Berthaire de Bleurville. Cette redevance consiste en 22 resaux de blé, savoir : sept resaux de blé «nuy», sept resaux d'épeautre (*apestre*), sept resaux d'avoine et un resal de «tous blefs», à prendre annuellement sur les ville, ban et finage de Monthureux-le-Sec. L'abbé engage ses biens et ceux de son abbaye. L'acte fut passé par devant Pierre de Marrey, prêtre, doyen de la chrétienté de Vittel et notaire de la Cour de Toul, en présence de frère Joffret de la Marche, abbé de Flabémont, frère Nicole de Chatenoy, Hugue, curé de Bleurville, et Guillaume, curé de Saint-Julien (21 mars 1394, v. st.). — Lettre (autographe) de l'abbé de Bonfays, M. de Mitry, répondant à une réclamation du prieuré de Bleurville au sujet de non paiement de la redevance pendant deux ans. L'abbé paraît étonné de la dite réclamation et surtout des menaces qui l'accompagnaient : «Je n'attenday pas telle rigueur de vous, espérant avoir plus de crédit auprès de vous que la dite somme ; comme véritablement je voudroye avoir le moyen de vous faire plaisir en meilleure occasion et pour plus grand cas et pour ne désirer avoir aucun procès avec qui [que] ce soit et ne vouloir commencer avec vous, je vous enverrai dans peu de temps vos dits vingt francs». (Fauconcourt, 26 août 1585). — Quittances du procureur de Bonfays, F. Martin Bégin, relatives au paiement de la redevance (1638, 1648). — Attestation de Godfroy Mouron, abbé de Bonfays, sur le fait qu'en 1529, le prieur de Saint-Epvre de Toul, procureur de Dom Thirion Monget, prieur de Bleurville, a traité ainsi qu'il suit avec l'abbé de Bonfays : les vingt-deux resaux de grains dûs au prieuré de Bleurville, ont été réduits à la somme de douze francs, monnaie de Lorraine, payable annuellement le jour de Saint-Jean l'Évangéliste (s. d., fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle).

1394-1773

**V H 10**

(Liasse). — 3 pièces parchemin ; 31 pièces papier ; 1 sceau.

**Domaine temporel.** — Abandon au prieuré de Bleurville par Jehan Goullard, ancien prieur, d'une rente de 60 resaux de grains qui lui avait été assignée à lui personnellement. Jehan Goullard s'était démis de son prieuré, entre les mains de l'abbé de Saint-Mansuy, en faveur de Henri Daudilier, prêtre et profès de Saint-Mansuy. En compensation, l'abbé avait pourvu le résignataire d'une rente de 60 resaux de «nud blef» et d'avoine appartenant au prieuré, et à prendre dans les greniers du Roi à La Marche. Jehan Goullard, «principalement pour deschargier sa conscience envers le dit monastère et prieuré», fait abandon de cette rente en faveur de son successeur et de tous les prieurs qui viendront après lui. Acte passé devant Simon Pourcellet, garde du scel de prévôté de La Marche (7 décembre 1445) ; fragment du sceau de la prévôté. — Requête de frère Nicole, prieur de Bleurville, à René, roi de Sicile, pour obtenir le versement des 60 resaux. Ordonnance du duc prescrivant au prévôt receveur de La Marche de faire ce versement au suppliant. Dans l'exposé du prieur, on lit : «Comme le dit prieuré qui n'est pas de grande importance est situé en vostre duché de Barrois, par La Marche, sur les frontières de France et de Bourgongne, lequel danièrement par fortune de guerre est esté grandement destruit et désolé de feu...» (Bar, 11 mars 1500, v. st.). — Requête du prieur Thirion Mangeot sur le même sujet (1531). — Requête de Charles Chrestien de Gournay, évêque de Sitie, prieur de Bleurville, adressée à S.A. pour obtenir la délivrance des 60 resaux. Dans cette requête, le suppliant expose l'origine de cette redevance. Un prieur de Bleurville a autrefois abandonné au comte de Bar Thiébaud, le bois de Varangicoste, appelé depuis le Bois le Comte, et le ban de Lichecourt moyennant le paiement annuel au prieuré de 60 resaux de grains à prendre dans les greniers de La Marche (6 mars 1631). — Requête à S.A. par les bénédictins de Saint-Nicolas, demandant le transfert de la redevance à leur monastère,



après l'union du prieuré de Bleurville (1635). — Ordonnances de M. de Villarceaux, intendant de Lorraine, pour payer en argent (300 francs), faute de grains suffisants à La Marche, ce qui est dû aux bénédictins de Saint-Nicolas (1637, 1638, 1639). — Quittances du domaine relatives aux 30 paires de resaux (XVII<sup>ème</sup> siècle).

1445-1702

V H 11

(Liasse). — 11 pièces parchemin.

**Donations, acquêts, échanges.** — Lettres de la «remenance» de Jehan Trichere de Nonville et de sa femme Isabelle. Ils donnent à l'abbé et au couvent de Saint-Mansuy, tous leurs biens meubles et immeubles présents et à venir, après le décès du dernier survivant, et cela en reconnaissance des «préventes» de pain que l'abbaye leur a octroyées, leur vie durant ; ils auront de plus la chaussure et le vêtement suffisants ; les dits «préventiers» devront faire le «profit» des religieux «en chief et en membres». L'acte fut passé par devant Martin d'Aingeray, cleric-juré notaire de l'officialité de Toul, en présence de Nicolas, curé d'Aingeray et de Jehan Robisson, maire de la dite ville (17 mai 1321). — Bail emphytéotique de la Place du four banal à Bleurville, consenti par Thierrion des Hazars, religieux de Saint-Epvre, prieur de Bleurville, à Jehan Willemin du même lieu, moyennant un cens d'un chapon «vif, bon et léal», payable à la Saint-Martin d'hiver (6 novembre 1515). — Acensement à François Bonnefois, marchand de Bleurville, par Pierre Berget, prieur, d'une partie de pré, dit le Petit-Breuil (1612). — Acquêt par les religieux de Saint-Nicolas, des habitants de Bleurville, d'une maison sise sur le fonds du prieuré (1642). — Echange de terres entre les religieux de Saint-Nicolas et le sieur Gabriel Berget, écuyer, sieur de Raucourt, Tollaincourt et Hénaménil en partie (1678).

1321-1746

V H 12

(Liasse). — 6 pièces parchemin ; 64 pièces papier.

**Acensement du prieuré.** — Acensement du prieuré de Bleurville, avec toutes les «rentes, yssues, proffis et appartenances d'iceli en quelque leu que ce soit et ou que elles soient et puissent estre» par Hayme, abbé de Saint-Mansuy et Renault de Ludes, prieur de Bleurville, à Gérard de la Mothe, chevalier et à Katherine, sa fille, pour la somme de 900 livres de bons petits tournois. Suit l'énumération des obligations et dettes du prieuré : les fours de Bleurville ont été vendus au mayeur du dit lieu ; Joffroy, prévôt de la Marche a acquis quarante resaux moitié blé, moitié avoine, à prendre sur les grosses dîmes ; les moulins de Bleurville ont été affermés à Demenge, curé de Nonville et consorts ; la mairie de Saint-Berthaire a été également acensée ; Gérard e la Mothe lui-même a 60 resaux blé et avoine à prendre sur ceux que messire le Comte [de Bar] doit au prieuré<sup>5</sup> ; à Harsault, le curé de la paroisse a 6 sous qu'il tient du temps du prieur Jehan d'Epinal ; deux des filles d'Henri de Deully, chevalier, tiennent les dîmes de Removille qui appartiennent au prieuré ; les 80 resaux de blé et les rentes que le prieuré possède à Dombasle et à Croizilles, sont tenus par Vivien, curé de «Sercuelz», qui a aussi les menues dîmes de Bleurville sa vie durant ; frère Jehan le Convers, pour les dîmes des «chânes» (chanvre) paie 8 livres, 28 aunes de toile et 8 «penaulz» de chenevis, etc. Suivent les dettes en tête desquelles figurent celles à payer à l'évêque de Toul pour sa «visitation». Les terres acensées et les tenures reviendront à Gérard et à sa fille, après extinction : quant aux dettes il est tenu de les payer avant la Noël prochaine. Après son décès et celui de sa fille le prieuré et ses appartenances reviendront aux religieux sans aucun empêchement de la part des héritiers. Suivent les clauses ordinaires des baux (30 septembre 1335). A cette charte est annexée une autre pièce faisant connaître que Jacques de Villerchemin, écuyer, tient le prieuré de Bleurville avec tous les «chateilz», revenus et émoluments, en suite d'une cession à lui faite par Jehan, sire de Saint-Loup, chevalier, et sa femme Katherine, fille de feu Gérard de la Mothe, chevalier. Jacques doit tous les ans payer au prieur ou au moine qui demeurera au prieuré, 25 livres de tournois, la moitié à Pâques et l'autre à la Saint-Remy d'octobre. Parmi les clauses insérées dans cet acte, citons : «Et se il avaient que religioulz hommes abbes et convents de Saint-Mansuy ou lor successour envoissent en l'an une fois pour aulz proprement on boix de Bluerville que on dit Jandremont les chers de lor abbaie de Saint-Mansuy pour querir marrien ou seccles pour la dite abbaie et non pour aultres le dis Jaques sera tenu de haubergier les dis chers, cherretons et les chevaulz que les conduiront un jour et une nuit se

<sup>5</sup> Voy. ci-dessus, V H 10.

tant weullent demoreir on dit priorei, de pain, de vain, de viande, de foin, d'avoinne...» conformément au marché que fit jadis Gérard de la Mothe (9 février 1347, v. st.). — Désignation de Claude Mollon, vicaire de Beaufremont, Nicolas Bally, prêtre de Bleurville et Jehan Milet, de Beaufremont, comme procureurs d'Urbain de Hautoy, prieur de Bleurville, pour l'amodiation des revenus du prieuré (1564). — Amodiations des terres, dîmes et revenus du prieuré (1616-1773).

1335-1773

**V H 13**

(Liasse). — 28 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

**Acensements et transactions diverses.** — Acensement de terres dépendant du prieuré par noble Pierre Berget, prieur commendataire de Bleurville, à Jehan Maublanc, tisserand à Bleurville (1602) ; à Nicolas Pierron, chapelier (1607) ; à Nicolas et Claude les Mangenot (1607) ; à Nicolas Vosgien, hôtelier au même lieu (1607) ; — Reconnaissance par Jehan Leuillet et consorts, envers le prieur Pierre Berget, d'une rente annuelle de deux poules, les oeufs et «tolloys» ; sur leur prière, et en raison des difficultés qu'ils ont à se trouver tous réunis le jour du paiement de cette rente indivisible, le prieur les autorise à payer cette rente en argent : chaque poule a été évaluée à quatre gros deux blancs (1611) ; — Acensement par le même prieur à Jean Maillet, manouvrier (1612). — Acensement à divers par Henry de Lorraine, abbé de Saint-Mihiel, de Sainte-Croix de Bouzonville, prieur de Bleurville (1621-1628). — Transactions diverses passées par les R.P. bénédictins de Saint-Nicolas, en qualité de prieurs de Bleurville au sujet de la dîme de navette, pois et lentilles ; réclamations au sujet de la distribution de «michottes» au Jeudi saint, etc. (S. d. [XVII<sup>ème</sup> siècle après les guerres]).

1602-1773

**V H 14**

(Liasse). — 17 pièces parchemin.

**Transactions entre particuliers.** — Laix consenti par noble homme, Benigne Berget, à Mongin Nappier (?) de Lamarche, d'une pièce de pré, moyennant un cens annuel et perpétuel de trois bichets de blé (1524). — Acquêts divers concernant des particuliers de Bleurville (1593-1685).

1524-1685

**Biens du prieuré à Dombasle.**

**V H 15**

(Liasse). — 1 cahier parchemin, 1 pièce papier.

Remontrance à S.A. par les prieurs de Relanges et de Bleurville, au sujet de cens et rentes qui leur sont dûs personnellement ou par indivis par les habitants de Dombasle. A la suite, déclaration des rentes, cens et revenus dûs aux prieurés par les particuliers de Dombasle et Senonges (1620-1622). — Déclaration des cens de 1649).

1620-1649

**V H 16**

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 66 pièces papier.

Pièces de procédure et arrêts concernant la fourniture par la communauté de Dombasle, des taureaux et autres bêtes mâles.

1700-1702

**V H 17**

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 66 pièces papier.

Pièces d'un procès entre M. du Houx, seigneur de Dombasle, et le prieuré de Saint-Nicolas, en qualité de prieur de Bleurville au sujet du droit de haute, moyenne et basse justice contesté aux bénédictins dans trois cantons de bois sis au finage de Dombasle : le bois de La Cour, un autre, près de l'étang de Daniel, et le bois de la «Couppe Saulce», et au sujet également des amendes et confiscations, du droit de chasse et de l'établissement de garde-chasse. Un mémoire pour les prieur et religieux de Saint-Nicolas, rédigé après 1749, fait connaître dans le détail l'origine et les péripéties de ce procès qui durait encore en 1758.

Parmi les nombreuses pièces de ce procès dont l'intérêt est parfois médiocre, on relève, dans une lettre adressée de Relanges au procureur de Saint-Nicolas, par dom Placide de Ribaucourt, prieur de Bleurville, ce passage : «J'ay cru vous devoir donner une déclaration des terres et preys de M. le prieur de Relanges au lieu de Dombasle. Il n'est pas surprenant que ses biens se soient si bien conservés ; Dombasle est à sa porte. Il y a eu très longtemps des religieux qui

veillaient à leur conservation ; au lieu que l'abbaye de Bleurville, aujourd'hui prieuré, ayant été possédée par des religieux et depuis leur dérouté toujours par des commendataires éloignés et étrangers, et les procureurs qui agissaient en leur nom et les amodiateurs ont tellement négligé les biens que de onze villages portés dans la fondation, il n'y en reste plus que deux avec Bleurville, outre que les titres ayant été réfugiés à Relanges pendant les guerres, ils furent partie brûlés, partie perdus» (1739).

1661-1758

V H 18

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 10 pièces papier.  
Acte passé devant le tabellionage ducal de Mirecourt, d'où il ressort que la coutume, à Dombasle, lors de la nomination d'un bangard, qu'il s'agisse de la seigneurie de Saint-Berthaire, de celle des chanoines de Darney, ou de celle du prieur de Relanges, veut que le dit bangard prête serment entre les mains des maires de ces seigneuries (1538, 20 septembre). — Copie d'une lettre du prieur de Bleurville, Mammès Quanquery, adressée aux amodiateurs de Dombasle qui avaient refusé un premier sceau destiné à sceller les contrats. Le prieur leur en fait parvenir un second, qu'il veut, «afin que rien ne se fasse à son préjudice», «estre reçu et les lettres et contrats passés sous la dite seigneurie, en être scellés» (Langres, 2 août 1568). — Lettre de Berthaire Tixeraind, représentant du prieur, adressé audit prieur et lui rendant compte des difficultés survenues au sujet de l'envoi du second sceau, et des mesures de rigueur dont il a été personnellement victime. Il a été emprisonné et n'a été élargi des prisons de Darney que sous caution ; il réclame l'appui du prieur dans la circonstance (27 mars 1569, v. st.). — Institution d'officiers au lieu de Dombasle (1600). — Institution du mayeur et du forestier (1617). — Arrêt du duc Charles concernant le droit de haute justice du prieuré de Relanges à Dombasle (9 janvier 1629). — Enquête, avec audition de témoins, devant le lieutenant général du bailliage de Vosges, au sujet des droits du prieuré de Bleurville, à Dombasle. Dans la première des dépositions de témoins on lit que le sieur prieur de Bleurville, à Dombasle. Dans la première des dépositions de témoins on lit que le sieur prieur de Bleurville a droit «de scel pour sceller tous contrats des maisons qui se vendent dans la seigneurie de S. A..... et dans ce scel est gravée l'image de Saint-Berthaire et de Saint-Athalene...» (31 mai 1638). — Nominations par dom Hiacinthe Gillot, prieur de Saint-Nicolas du Port, de Claude Fery, comme maire et de Jean Rodier comme greffier de la seigneurie de Dombasle (1711).

1538-1711

V H 19

(Liasse). — 3 pièces parchemin.  
Acensement par Thirion Mengeot, prieur de Bleurville, à Guillaume Demenge, maçon à Dombasle-devant-Darney, d'une place pour construire une maison, moyennant deux chapons «vifs» de cens annuel (1520, v. st., 2 janvier). — Acensement par Pierre Berget, prieur commendataire de Bleurville, à Clément Marlier, de Bonvillet, messenger en la prévôté et recette de Darney, d'une «pièce d'héritage vague et ne rapportant grand proffict», moyennant un chapon de cens annuel (24 novembre 1609). — Acensement par le même prieur, à Etienne Berdonnet, maître de poste à Dombasle, moyennant un cens annuel de 12 gros de Lorraine (1613, 1<sup>er</sup> mars).

1520-1613

V H 20

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 71 pièces papier ; 1 plan.  
Amodiations des dîmes et erres dépendant de la ferme de Dombasle (1729-1774). — Adjudication des travaux de réédification de l'église de Dombasle. Plan de l'église dans son état ancien : Projet de réédification (1751). — Procès des bénédictins contre Joseph Cremel, amodiateur de la ferme de Dombasle (1770-1774). — Pièces de procédure concernant les difficultés survenues entre les curés et les habitants, et entre les curés et les bénédictins, au sujet des dîmes et des terres en culture (XVIII<sup>ème</sup> siècle).

XVIII<sup>e</sup> siècle

V H 21

(Liasse). — 40 pièces papier.  
**Bâtiments du prieuré.** — Visites de l'église et des bâtiments du prieuré de Bleurville ; marchés passés avec les ouvriers pour les réparations (1607-1764) ; — Visite du prieuré de Saint-Nicolas-du-Port (1772) ; — Attestation du maire et des échevins de la ville de Saint-

Nicolas, en faveur des bénédictins. Il y est dit entre autres choses que ces derniers ne sont plus que dix, qu'ils ont toujours fait et font encore l'office de jour et de nuit ; qu'ils desservent les deux paroisses de Saint-Nicolas et de Varangéville ; que leurs biens, indépendants du prieuré de Bleurville ne consistent qu'en trois gagnages à Art-sur-Meurthe, Manoncourt, Ville-en-Vernois ; que tous ces biens ne suffisent pas aux charités qu'ils font et à l'entretien de leurs maisons et d'une église «immense, qui, de l'aveu de tous les connaisseurs, passe pour le plus bel édifice en ce genre qui soit en Europe» ; enfin qu'ils n'ont pour vivre que les revenus du prieuré de Bleurville (1784).

1607-1784

V H 22

(Liasse). — 5 pièces papier.

**Le prieuré pendant les guerres.** — Procès-verbaux des dégâts commis par les troupes. — Le sieur de Gassion<sup>6</sup>, avec une partie de son régiment est resté sept mois à Bleurville et a rendu «quasy le village désert» ; au moment de partir en Bourgogne, il a rassemblé son régiment en entier à Bleurville ; les chevaux ainsi que les bœufs et les vaches dérobés ont été lâchés dans la prairie, dont il avait au préalable fait faucher l'herbe, de sorte qu'il n'y a pas moyen «de faire un char de foin pour la grande sécheresse». Le village et la maison du prieuré ont été pillés et les pillards ont laissé la peste dans le pays, ce qui a réduit la population dans des proportions effroyables (5 mai 1636) ; — Récit du sieur Pierre Lallement, meunier de Bleurville. Il dit que le régiment de cavalerie de Gassion est entré dans le village au mois de novembre 1635 et ne l'a quitté que le 16 juin 1636. Le moulin a été pillé ; les soldats qui l'occupaient empêchaient les «moullans» d'y aller, et prenaient les moutures de ceux qui pouvaient moudre (29 juin 1636) ; — Autre procès-verbal sur le même sujet.

Les 5 et 6 septembre 1636, l'armée française, commandée par le cardinal de La Valette<sup>7</sup>, passa près de Bleurville ; le régiment de Batilly logea à Darney pendant deux jours et vint fourrager dans le village ; tout le régiment passa ensuite par Bleurville, le pillà ; les portes des deux églises furent enfoncées ; les coffres qui y étaient déposés furent brisés et les soldats y prirent tout ce qui était bon. C'est surtout à l'église du prieuré où les habitants avaient mis leur meubles à l'abri, que le pillage fut le plus important. A la suite, autre rapport à la date du 6 décembre. Le «duc Veimar<sup>8</sup>» qui avait assiégé et pris Jonvelle quatre jours avant, avait logé un adjudant et cent cinquante hommes de son armée à Saint-Julien. Ces soldats, à trois reprises différentes, étaient venus à Bleurville et du matin au soir, avaient pillé, volé, dévasté ; ils avaient enfoncé les portes des églises et de la maison prieurale, emporté les blés du village, vidé les plumes des lits pour emmener les grains dans les toiles, pris le bétail et le vin, et «laischié les tonneaux dans les caves» (1636) ; — Aussitôt après que les Suédois eurent été chassés de Jonvelle par le général «Gallace<sup>9</sup>», «des dits Crovattes» se mirent à fourrager dans les villages circonvoisins ; ils attaquèrent Bleurville où ils entrèrent sans résistance, prirent comme otages plusieurs personnes dont la «demoiselle Berget et sa fille» et pillèrent la plupart des maisons ; ils prirent à son tour le sieur Berget ; repoussés une première fois, ils revinrent de nouveau le 17 janvier 1637, mirent le feu, et commirent toutes sortes d'atrocités ; il y eut soixante victimes, tant tués que blessés et quatre-vingt-quatre maisons brûlées «et gardées lors quelles brusloient par les corps de garde des dittes Crovatte». L'église, le prieuré et la grange des dîmes ne furent préservés que grâce aux efforts du sieur Berget et de ses amis (27 janvier 1637) ; — Rapport du 15 juin 1637, rappelant les désastres précédents, et renchérissant sur la situation lamentable où se trouve Bleurville. — Ces rapports, tous originaux et signés, ont été établis en vue du dégrèvement d'impôts.

1636-1637

V H 23

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 12 pièces papier.

**Eglise du prieuré.** — Intervention de Claude Guyot, archidiacre de Vittel et official de Toul, dans un litige survenu entre le prieur, le curé et les habitants de Bleurville au sujet des réparations de l'église. Le curé aura l'entretien de la couverture du chœur ; «ceux qui prennent

<sup>6</sup> Gassin (Jean de), maréchal de France, né à Pau en 1609, mort au siège de Lens en 1647.

<sup>7</sup> Nogaret (Louis de), dit cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse (1604-1639)

<sup>8</sup> Bernard, duc de Saxe-Weimar (1604-1639), passa au service de la France après Nordlingen (1634).

<sup>9</sup> Gallas, Mathias (1581-1647), général autrichien, commanda en chef les Impériaux, échoua, en 1636, au siège de Saint-Jean-de-Losne.

les dîmes», entretiendront la couverture de la nef ; la communauté sera chargée de la tour ou clocher (20 mai 1618) ; — Accord entre les habitants de Bleurville et le prieuré de Saint-Nicolas au sujet des réparations de la nef de l'église paroissiale (26 janvier 1664) ; — Plaintes des habitants de Bleurville contre les bénédictins de Saint-Nicolas, portées par le procureur général de Bassigny ; les bénédictins détruisant ou laissant démolir un tiers de l'église, au lieu de l'entretenir, le procureur général demande la saisie des revenus du prieuré (28 et 29 juillet 1671) ; — Réplique des bénédictins qui affirment qu'au contraire, leur pensée est de réparer, fortifier, orner et embellir l'église, et qu'ils ont déjà traité avec des ouvriers dans ce but ; mais que défense de travailler a été faite à ces derniers par le procureur général qui a de plus saisi les revenus indispensables à ces travaux (11 août 1671). Main levée de la saisie (même date). — Les habitants exposent à l'évêque de Toul qu'autrefois, il y avait à Bleurville un prieur commendataire qui y célébrait la sainte messe, les dimanches et jours de fêtes ; depuis il y a eu des vicaires qui y remplissaient le même office ; maintenant que le prieuré appartient aux bénédictins de Saint-Nicolas, et depuis quelques mois, il ne s'y fait plus aucun service, et «même le jour de Pâques on n'y a pas célébré la sainte messe», bien que les bénédictins tirent des revenus annuels de Bleurville et autres lieux dépendant du prieuré qui dépassent 2.500 francs, «ce qui est bien suffisant pour y entretenir quelques religieux». Les habitants exposent en outre que l'église du prieuré était «fort ample et grande», que de nombreux fidèles des villages voisins s'y rendaient le jour de Saint-Maur, jour de la dédicace de l'église, et y tenaient avec peine ; aujourd'hui, comme les R.P. ont fait démolir la moitié de l'église, la plupart des fidèles sont obligés de rester dehors... etc. L'évêque de Toul autorise le curé de Bleurville à desservir le prieuré les fêtes et dimanches, et lui permet à cet effet de biner (6 mai 1678) ; — Saisie et main-levée de la saisie des revenus du prieuré, pour les mêmes raisons que ci-dessus (1681-1682) ; — Autres plaintes des habitants contre l'absence de service au prieuré (1686). — La communauté de Bleurville reconnaît que le «tabernacle doré et orné de glaces qui sera incessamment posé sur le grand autel de l'église paroissiale», est une pure libéralité du prieur de Saint-Nicolas et de damoiselle Anne Lallemand (1749).

1618-1766

#### Cure, présentations et collations.

##### V H 24

(Liasse). — 4 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

Bulles (Grégoire XIII) de Symon Mougenot pour la cure de Bleurville, après la résignation de Sébastien Mengeot (Rome, Saint-Marc, 1573, 7 des ides de juillet) ; — Collation de la cure au même (1573) ; — Lettres de Charles de Lorraine, cardinal du titre de Sainte-Agathe, légat *a latere* dans les duchés de Lorraine et de Bar et dans les diocèses de Metz, Toul et Verdun, conférant la cure de Bleurville à Nicolas Jacquin, prêtre du diocèse de Toul, après résignation de Barthelemy Mengentot (1606). — Acte de François Piant, chanoine de Toul et archidiacre de Vittel, où il déclare que le sieur André Wimar ayant été nommé par l'évêque de Toul au vicariat perpétuel de Bleurville, les R.P. bénédictins de Saint-Nicolas se sont opposés à cette nomination, en qualité de curés primitifs dudit Bleurville. Des commissaires nommés pour examiner les droits des religieux, reconnurent l'exactitude de leurs prétentions, et l'évêque révoqua la nomination qu'il avait faite (15 mars 1672). — Présentation par les R.P. de Saint-Nicolas, de Nicolas Lallemand, à la cure de Bleurville, vacante par la mort de François Henry (1715).

1573-1715

##### V H 25

(Liasse). — 3 pièces parchemin ; 94 pièces papier.

Droits des bénédictins de Saint-Nicolas comme curés primitifs. — Accord entre Henry d'Andelley, prieur de Bleurville, et Didier de *Cherme*, curé du même lieu. Le prieur donne à Didier, sa vie durant, «en remunération et élargissement de son vivre», sans préjudice du dit prieur, «ne pour les successours que après lui vanront», les deux tiers des revenus de l'autel paroissial qui appartiennent au prieur, c'est-à-dire de toutes offrandes grosses et menues et des «menuz mortuaires, esponzelizes et délivrances», tous ces revenus devant retourner au prieur après le décès du sieur Didier. Le curé, en échange, devra payer tous les ans au prieur, le jour de fête Saint-Berthaire ou pendant l'octave, deux livres de cire. L'acte a été passé par devant Henry de Regney, curé de Provenchères, notaire de l'official de Toul, et en présence de

messire Anthoine, curé de Monthureux-sur-Saône et doyen de Vittel (16 mars 1459, v. st.). — Octroi des mêmes revenus consenti, sur sa demande, à Nicolas Jacquin, curé de Bleurville, par Pierre Berget, prieur de Bleurville (20 mai 1608) ; — Procès entre les bénédictins et Martin Blumerel, curé de Bleurville sur le même sujet. Sentences du bailliage de Lamarche déboutant le curé de ses prétentions et maintenant les religieux de Saint-Nicolas, en tant que curés primitifs, dans le droit de célébrer la messe solennelle quand bon leur semblera à Pâques, à la Toussaint et à Noël et de percevoir à ces occasions les deux tiers des offrandes (1647-1649) ; — Nomination par les bénédictins du R.P. Dom Hugues Pouppart, procureur du couvent, pour aller à Bleurville y officier le jour de Pâques en l'église paroissiale, et y percevoir les deux tiers des offrandes des paroissiens à la grand'messe, en vertu des droits des curés primitifs (1722). — Procès entre les bénédictins et le sieur Charles Duparge, curé de Bleurville, qui avait perçu contre le droit des curés primitifs, les deux tiers des dîmes novales de 1721, et avait empêché les religieux d'officier à Bleurville le jour de Pâques (1717-1722) ; — Procès entre les habitants de Bleurville, François Picard, curé de Bleurville, et Nicolas Ragageot, procureur fabricien de l'église paroissiale au sujet de la fourniture de tous les nouveaux livres d'église nécessaires à la célébration de l'office divin (1759).

1459-1759

V H 26

(Liasse). — 27 pièces papier.

Portion congrue. — Règlements concernant la portion congrue des curés de Bleurville.

1641-1671

V H 27

(Liasse). — 6 pièces parchemin ; 49 pièces papier.

**Moulins.** — Abandon par le duc de Lorraine et de Bar, au prieur de Bleurville, Thirion Mengeot, d'un moulin sur le ruisseau de Bleurville, construit il y a environ vingt ans<sup>10</sup> par Guillemain Harnaut. Ce nouveau moulin était préjudiciable à l'ancien dont il était proche. Cet abandon a été consenti moyennant un canon annuel payable à la recette de Lamarche de quatre resaux de froment (14 octobre 1524) ; — Cession, par le même prieur, pour le canon précité, de quatre resaux sur ceux que le duc doit au prieuré sur sa recette de Lamarche<sup>11</sup> (20 août 1527) ; — Echange de terrains, pour la commodité du moulin, entre le prieur Henry de Lorraine et Jehan Gallois, de Bleurville (15 février 1623) ; — Autre échange, dans le même but, entre les bénédictins et Adam Thiébault, boucher de Bleurville (1656) ; — Demande de bois pour réparations au moulin à la suite de dégâts dont il a souffert (1658) ; — Protestation des religieux contre les prétentions des officiers de la recette de Lamarche, qui en 1664, ont voulu publier la banalité du moulin de Bleurville, comme devant être réuni au domaine. La Chambre des comptes de Bar ordonne de laisser les remontrants jouir paisiblement dudit moulin, moyennant le paiement du cens accoutumé (1665) ; — Acensement par S.A., à Estienne Jacquot, maître maréchal à Bleurville, d'un «cours d'eau suffisant pour faire tourner une roue propre à faire aiguiser toutes sortes de pièces de taillanderie», sur le ruisseau banal dudit Bleurville, moyennant un franc barrois de cens annuel. Estienne Jacquot ne devra faire exclusivement que de la taillanderie, sous peine de révocation du présent acensement (1667) ; — Accord entre les R.P. bénédictins et Estienne Jacquot au sujet de l'acensement précédent. Jacquot doit démolir son installation de taillanderie et remettre les lieux en état ; il recevra pour cela deux pistoles et demie d'or ; il remettra son contrat d'acensement aux R.P. et ceux-ci payeront, le cas échéant, le cens annuel porté audit contrat (1677) ; — Visite du moulin (1678) ; — Protestation des habitants de Bleurville contre la banalité du moulin, prétendue par les R.P. de Saint-Nicolas (1678) ; — Visite du moulin (1687) ; — Protestation des religieux contre l'autorisation donnée à un particulier de construire un moulin sur le territoire de Monthureux, à proximité du moulin banal de Bleurville (1699). — Baux des moulins de Bleurville (1613-1715) et quittances.

1524-1715

**Bois.**

<sup>10</sup> En 1504, dans une pièce de la même liasse.

<sup>11</sup> Voy. ci-dessus V H 10.

**V H 28**

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 37 pièces papier.

Bois de Belleperche et de Belmont<sup>12</sup>. — Ces bois appartiennent par indivis à S.A. et au prieur de Bleurville, qui ont droit d'y mettre tous les ans deux cents porcs. — Requête de Thiérier des Hazars, prieur de Bleurville, à Monseigneur le duc de Calabre, de Lorraine et de Bar. Il expose au duc que ses prédécesseurs ont accordé au prieuré la moitié des bois de Bleurville, «tant en passons que aultres proffictz et émolumens partissables» ; malgré cela, le receveur de Lamarche, par ordonnance de la Chambre des comptes de Bar, a acensé à Jehan Le Clerc, verrier, une grande quantité de ces bois, moyennant un cens annuel de cinquante grans. Jehan Le Clerc a déjà détruit plus de deux cents jours de bois ; le receveur du duc a l'intention d'acenser encore des bois à d'autres verriers, «quest la destruction et démolition des dits bois». Le prieur réclame, en vertu des droits de son prieuré, la moitié qui lui revient dans les rentes, cens et profits des bois de Bleurville (1528). — Traité avec les habitants de Bleurville pour la glandée dans les bois de Belmont (ou Beaumont) et de Belleperche (1626). — Décret de Jean-Baptiste-Gaston de la Mairie, chevalier, grand maître des Eaux et Forêts de France au département de Lorraine et Barrois et généralité de Metz, confirmant les religieux de Saint-Nicolas dans leurs droits aux bois indivis de Beaumont et Belleperche (1689). — Requête des bénédictins au duc Léopold, lui demandant d'être indemnisés d'une coupe qu'ont été autorisés à faire Maurice et du Bois, entrepreneurs des mines de S.A.R. ; ils le prient de leur faire délibrer gratis la même quantité de soixante-dix-neuf pieds de chêne et de quarante-six chevrons (1702). — Procès-verbal de reconnaissance d'un canton dans la forêt de Belleperche, en vue de son exploitation par Jacques Vagney et sa famille, sabotiers (1735) ; — Autorisation donnée aux précédents de s'établir dans la forêt (1735) ; — Adjudications et ventes de bois dans les forêts de Beaumont et Belleperche (1624-1773).

1528-1773

**V H 29**

(Liasse). — 2 pièces papier.

Bois de Bigneuvre. — Procès-verbal d'arpentage par Nicolas Charbonnier, arpenteur-juré, demeurant à Bessoncourt, à la requête de Mammès Quanquery, prieur de Bleurville, en présence de Nicolas Xonrel, curé de Dommartin, receveur de Flabémont, représentant le prieur, et de Jacques Roussel, au nom de S.A. La délimitation a commencé sur une borne appelée la borne de la Manche<sup>13</sup>, séparative des bois de M. de Deully et du bois de Bigneuvre, et a continué par une combe appelée la Fosse aux Vaches<sup>14</sup>, puis de borne en borne, longeant les bois de Tignécourt, jusqu'à un ruisseau appelé le Grand Rupt et qui descend de Bigneuvre ; de là, vers les terres de Monthureux, pour aboutir aux bois de Bleurville. Division de ce bois en trois parties. Le bois de Bigneuvre contient 414 arpents  $\frac{3}{4}$ , 7 cordes et demie ; chaque arpent, mesure du Barrois, compté pour 250 verges et chaque verge pour 10 pieds (15 juillet 1572). — Acensement du bois de Bigneuvre à Louis Guyot, maître fendeur et marchand de bois aux granges de Bigneuvre (1702).

1572-1702

**V H 30**

(Liasse). — 5 pièces parchemin ; 68 pièces papier.

Bois du prieuré sis au ban de Dombasle<sup>15</sup>. — Visite du bois Saint-Balthaire, à la requête du prieur de Bleurville Mammet «Cancry» (1571). — Délimitation des bois de Devant-la-Cour, appartenant au prieur de Bleurville, et du bois d'Armont, propriété des chanoines de Saint-Nicolas de Darney (1728). — Arrêt du Conseil royal des finances réglant, à la requête des bénédictins de Saint-Nicolas, les coupes dans les trois petits bois qui leur appartiennent à Dombasle (Bois Saint-Malthaire sur Daviot, bois de l'Homme Mort, bois sur Daviot) et qui leur sont nécessaires pour les réparations de l'église de Dombasle (1746). — Pièces diverses de procès, vente de bois.

1571-1757

**V H 31**

(Liasse). — 3 pièces papier.

Essarts des forêts de Darney. — Difficultés survenues entre les bénédictins de Saint-Nicolas

<sup>12</sup> Ces deux bois sont situés au nord de Bleurville, de chaque côté du ruisseau de la Meuse.

<sup>13</sup> Un canton de ce bois d'appelle *La Manche*.

<sup>14</sup> Ce qui, très probablement, s'appelle aujourd'hui sur la carte la *Fosse-Sauvage*.

<sup>15</sup> Désigné encore sur la carte sous le nom de *Bois Saint-Balthière*.

et les chanoines de Darney au sujet des grosses et menues dîmes des essarts de la forêt de Darney. Les chanoines prétendent que le curé de Bleurville n'a aucun droit de réclamer la moitié de ces dîmes. Arrêts cités à l'appui.

XVIII<sup>ème</sup> siècle

V H 32 (Liasse). — 1 cahier de 18 feuillets papier.

**Comptes du prieuré.** — Compte rendu par Claude Berget, receveur du prieuré pour Henry de Lorraine, prieur de Bleurville, Recettes : 2463 francs 1 gros ; dépenses : 1608 francs 3 gros, 11 deniers.

1615

V H 33 (Liasse). — 8 pièces parchemin ; 27 pièces papier.

**Franchises du prieuré.** — Pièces d'un procès, mémoires, arrêts, etc., concernant ces franchises. Les R.P. de Saint-Nicolas étant prieurs, possèdent tout les privilèges inhérents à cette qualité : droits seigneuriaux et fonciers sur les bois, terres, pâquis, forêts, moulins, canaux, colombier et rivière. Les fermiers du prieuré, par leurs baux, jouissent des mêmes prérogatives, et ils ne doivent pas être assujettis au paiement des cens et prestations dûs à la seigneurie elle-même.

1633-1762

V H 34 (Liasse). — 3 pièces parchemin ; 52 pièces papier.

**Procès.** — Pièces (incomplètes ou informes) de procès entre les bénédictins et leurs fermiers ou des particuliers.

XVIII<sup>ème</sup> siècle

V H 35 (Liasse). — 9 pièces papier.

**Bénédictins de Saint-Nicolas.** — Pièces concernant les bénédictins de Saint-Nicolas et leur église. — Requête des bénédictins à S.A. afin d'obtenir des ardoises pour la couverture de leur église. Le duc ordonne à la Chambre des comptes de faire délivrer aux R.P. toute l'ardoise en réserve provenant de la démolition des fortifications de Nancy (1662). — Etablissement par le duc Charles III des ambrosiens à Saint-Nicolas-du-Port. «Comme depuis quelque temps nous avons vu et reconnu, à notre grand contentement, les heureux effets des exorcismes faits par les religieux de l'ordre de Saint-Barnabé et Saint-Ambroise *ad Nemus* de Milan sur plusieurs personnes qui se trouvent molestées par sorts, possessions, ou bsessions des malins esprits, et considérant le grand bien et soulagement que telles personnes pourront apporter tant en nos pais qu'ez circonvoisins, nous aurions de là pris sujet de communiquer à nostre très cher et très aimé fils le cardinal de Lorraine, légat de Sa Sainteté, le désir que nous avons d'ériger, fonder, et établir un monastère de leur ordre en nostre bourg de Saint-Nicolas-du-Port». Ce monastère se composera de huit prêtres, deux convers et deux novices. Le duc donne pour leur établissement et leur entretien une somme de mille francs de rente annuelle et perpétuelle, monnaie de Lorraine (Nancy, 28 novembre 1604)<sup>16</sup>. — Fondation faite par le cardinal de Lorraine, légat *a latere*, pour «l'entretien de la lampe d'argent dédiée et donnée à l'autel de Saint-Nicolas par mondit seigneur l'Illustrissime, soit cordages, chaînes, eschelles et autres choses y nécessaires... et pour la tenir allumée incessamment de jour et de nuit, selon la dévotion sainte de mondit Seigneur» (15 juin 1604). — Pièces concernant la *Messe dite du Prince*, fondation faite en l'église Saint-Nicolas par les ducs René et Charles III (1640-1646). — Requête à S.A. par les R.P. bénédictins de Saint-Nicolas exposant que «les rentes et revenus du prieuré dudit Saint-Nicolas ayant été transportés par leurs Altesses d'heureuse mémoire à la primatiale de Nancy en l'an 1604 ; ne serait resté aux religieux dudit lieu après le casuel de l'église pour satisfaire à toutes les charges ordinaires de leur monastère qu'une fondation de mille francs barrois et un autre de deux cents francs barrois pour la messe dite du Prince et autres douze messes solennelles par année, faite par leurs dites Altesses, et comme aujourd'hui ledit casuel est fort petit, vu les misères du temps, les charges et entretiens de l'église pour les bâtiments excessifs, lesdits remontrants ont recours à votre Altesse pour la supplier très humblement de leur vouloir continuer les effets des dites fondations». Le duc mande à la Chambre des comptes de faire payer les religieux de ce qui leur est dû (Paris, 22 avril 1662). —

<sup>16</sup> Voy. ci-dessus V H 7. Cette liasse renferme des mémoires donnant l'histoire du monastère de Saint-Nicolas.



Autorisation aux bénédictins de Saint-Nicolas de faire dans leur église les services qui devraient être faits en celle du prieuré de Bleurville, et cela à cause de la guerre, *per bellorum injuriam* (1647-1649).

**1604-1662**